

# MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

## Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 12 décembre 2023

Le 12 décembre 2023 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Membres présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Maryline Rivollet

Membre absent excusé :

Membre absent non excusé : Léa Mollier

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

- **Modification de l'ordre du jour,**
  - Rajout d'une délibération comptable DM
  - Rajout Point ZAEnR « Zone d'accélération des énergies renouvelables »
- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 14 novembre 2023**
- **Décisions prises par le MAIRE**

-Les entretiens des agents communaux, Paul et Céline, ont été réalisés et ils ont obtenus la part variable du RIFSSEP à 100% pour chacun, comme l'année précédente

-Devis laveuse signé pour un montant de 2795 € HT 3354€ TTC., la machine a déjà été réceptionné en Mairie

- Une nouvelle sono avec micro a été achetée pour remplacer l'actuelle qui est défectueuse.  
Pour un montant de 349.99€ HT soit 419.98€ TTC

-Le repas des aînés s'est bien déroulé et la distribution des colis aussi.

-Le fond de concours 2023 a été versé à la commune

-Le création du Bulletin avance bien. La distribution est prévue avant fin janvier.

-Un tableau d'un ancien maire de la commune Mr GROBON a été offert en Don à la commune

- **Délibération Délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions**

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, Mr le Maire invite le conseil à examiner cette possibilité et à se prononcer sur ce point. Comme la délibération présentée ce jour en conseil.

Le conseil municipal, **délibère et accepte à l'unanimité** la délibération de Délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions comme présentée ce jour.

- **Délibération demande DETR 2024**

Le conseil municipal **délibère et accepte à l'unanimité** d'autoriser Mr le Maire à faire le dossier de demande de subvention DETR 2024 concernant les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise.

- **Délibération Comptable Décision Modificative (DM)**

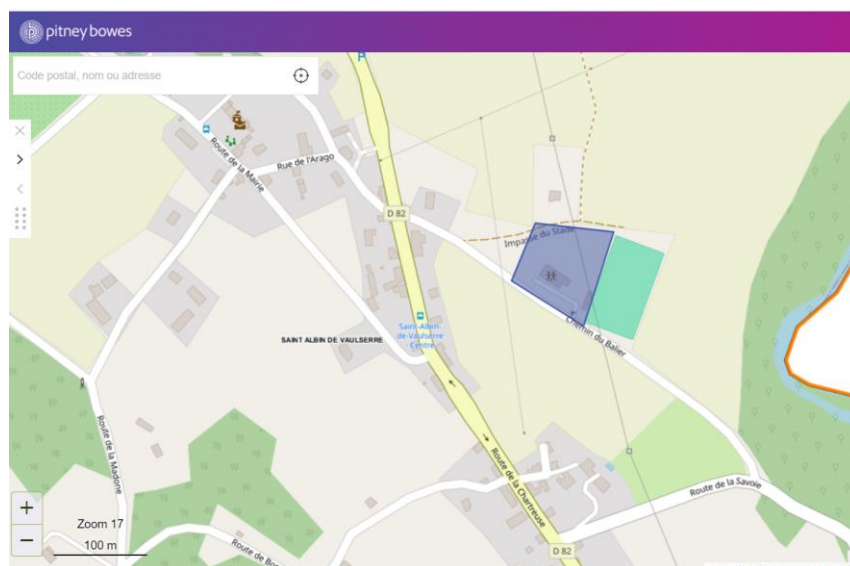
A la demande du Service de Gestion Comptable et après les explications de Monsieur Le Maire, le conseil **délibère et accepte à l'unanimité** de faire les écritures comptables suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203-18 : Programm 18	3 518.00 €	
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporées</b>	<b>3 518.00 €</b>	
D 2135-33 : Programm 33		2 600.00 €
D 2184-14 : Programm 14		918.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>3 518.00 €</b>

- **Point ZAEnR « Zone d'accélération des énergies renouvelables »**

Mr le Maire explique au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. La définition des ZAEnR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal.

Le conseil municipal, identifie le secteur « Salle des fêtes et son parking » où il souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal comme ci-dessous.



- **Point Syclum**

La distribution des bacs jaune par le Syclum réalisé les 6-7-8 décembre 2023 s'est bien déroulé. (environ 70% de bacs récupérés)

Des bacs collectifs sont prévus pour l'Impasse de la Bouvatiere, L'Impasse du Couturu et L'Impasse de la Branchat

Le début de la collecte commencera le 1 janvier 2024.

- **Point trame d'inconstructibilité sur la commune**

L'ordre de service de démarrage des travaux de mise en conformité du système d'assainissement de Saint Albin de Vaulserre nous a été transmis par le SIEGA (Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan) le 1 décembre 2023.

Cet ordre de service permet la levée de la trame d'inconstructibilité affectant la commune depuis l'approbation du PLUI Est.

- **Point vœux du Maire 2024**

Les vœux du Maire auront lieu le 6 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes

- **Point carte de vœux**

Les cartes de vœux seront distribuées entre Noël et le jour de l'an pour le conseil municipal.

- **Point budget**

Le budget à ce jour est en cohérence entre le prévisionnel et le réalisé.

- **Point travaux**

La bordure sur la route de la Bonne blanche a été refaite par les adjoints et l'employé communal.

Les travaux du SIEGA ont débutés cette semaine.

- **Présentation interco**

Un power point a été diffusé pendant le conseil sur la présentation de l'interco.

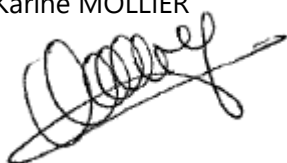
- **Point Commissions**

- **Questions Diverses**

**Fin de la réunion à 23H12**

**Prochain conseil municipal le mardi 9 janvier 2024**

Secrétaire de Séance  
Karine MOLLIER



Le Maire,  
Cédric MILANI

